



PLACE PUBLIQUE INFOS

www.placepubliquecogolin.fr

**Bulletin
d'information n° 5**

Juin 2019

placepubliquecogolin@gmail.com

Un maire en trompe-l'œil

Après cinq années de mandat, une des seules promesses qu'il aurait pu tenir, celle de couvrir les murs de la ville de trompe-l'œil, Marc-Etienne Lansade ne l'honorera pas puisque les fresques qui fleurissent un peu partout sont de simples « marouflages »*. S'il excelle dans cet art de la double tromperie, c'est pour mieux dissimuler les réalités de sa politique affairiste mise au service d'intérêts très privés. Marouflage rime ici avec camouflage.

Les décorations peintes sur les transformateurs électriques installés sur la voie publique n'atténuent en rien ni leur laideur ni leur dangerosité. Elles ne font pas oublier que c'est pour servir les intérêts d'un promoteur de Levallois-Perret qu'elles vont plomber le paysage du vieux village pendant de longues années. Même les bancs de la cité sont camouflés. Impossible de s'y asseoir pour les familles, les amoureux et les anciens.



Une grande fresque murale représente une librairie fictive, non loin de la demeure-musée Sellier désespérément fermée depuis trois ans à la suite de l'abandon du projet hôtelier que monsieur Lansade voulait confier à une relation de ses relations. La culture vaut mieux qu'un marouflage !

Pourtant les véritables trompe-l'œil existent, ils habillent tous les actes du Maire.

** Toiles déjà peintes avant d'être collées*



A commencer par sa politique sécuritaire qui était son crédo de campagne. Cinq ans après on apprend que des policiers municipaux sont révoqués et que la vidéosurveillance n'a jamais fonctionné. On trompe l'œil des caméras... et celui des Cogolinois.

Pareil pour son plan de circulation dont il ne reste aujourd'hui qu'un feu tricolore, installé à grands frais par une entreprise de Levallois-Perret et qui clignote inutilement au croisement de la poste. En lieu et place, le maire délivre des permis de construire à tour de bras, remplit toutes les dents creuses de béton, sans aménager le moindre espace de respiration, de rencontre et de vie pour les habitants. Une véritable asphyxie programmée...

Le terrain favori de ses tromperies est celui du Yotel. Les promesses de projet communal, de Zone d'Aménagement Concerté et d'Ecoquartier n'étaient que mensonges. Il a vendu le terrain pour le bétonner lourdement. Mais, après avoir annulé les modifications simplifiées n° 4 et 9, le Tribunal Administratif vient de demander l'annulation des quatre premiers permis de construire. Cela n'a pas empêché notre bonimenteur de maire de crier victoire pour tromper l'opinion... pas le Rapporteur Public du Tribunal.

Côté port, il dépense les millions sans compter pour les apparences luxueuses d'un yacht-club et de la capitainerie.

Mais derrière le vernis, d'autres scènes se jouent !

Après la résiliation par le tribunal administratif du marché de commercialisation attribué à la va vite à un marchand de fripes qui était le moins compétent et le plus cher de tous les candidats, notre généreux président de la régie du port a décidé de lui accorder une indemnité d'un million d'euros. Problème : le jour et à l'heure où le conseil d'administration de la régie a pris cette décision, Marc-Etienne Lansade était, "nous dit" la presse locale, en vacances dans le Morvan. Ici l'art du trompe-l'œil se double d'un véritable don d'ubiquité. Les boues polluées qui dorment au fond du port finiront bien par remonter un jour à la surface.

Dans la famille trompe-l'œil, on trouve aussi un budget équilibré grâce à la vente de biens communaux et à l'abandon de plus de 16 millions de travaux d'équipement prévus en cinq ans. Un double appauvrissement de la ville. On y rencontre également une Zone Agricole Protégée qui aboutit au contraire de l'intention affichée en ne protégeant pas les terres agricoles périurbaines les plus exposées à la spéculation. Il y a enfin l'interminable feuilleton du restaurant de plage du lot n° 2 où les amis de monsieur Lansade, les mêmes que ceux du Yotel, continuent de faire des affaires sur le dos des biens communaux.

Ouvrir les yeux des Cogolinois et non les tromper est bien le but affiché par le présent bulletin, bien plus modeste que les luxueuses brochures en papier glacé et en trompe-l'œil de monsieur Lansade.

La rédaction de Place Publique

Le béton coule, le cadre de vie s'écroule

840 ! C'est le nombre de logements nouveaux créés ou à créer à travers les permis de construire accordés par Marc Etienne Lansade depuis qu'il est maire de Cogolin. Ce nombre ne concerne que le côté terre de la ville, il ne prend pas en compte les 568 logements prévus par les quatre permis de construire du terrain du Yotel que le Rapporteur Public du Tribunal Administratif a demandé d'annuler.

Une asphyxie programmée

On aurait pu se douter de cette frénésie immobilière venant d'un maire ancien professionnel de l'immobilier de Levallois-Perret et de son conseiller, ancien directeur de la société d'économie mixte qui a bétonné la ville du même nom. Mais de là à penser qu'ils iraient jusqu'à remplir de béton tous les espaces disponibles de la ville, il y a un pas que de nombreux Cogolinois n'auraient pas voulu franchir. Les panneaux de permis de construire ont poussé comme des champignons. Notre Dame des Anges, Montée Saint-Roch, rue Edgard Quinet, chemin de Radasse, avenue Sigismond Coulet, rue des Mines, chemin du Carry, rue Barbusse, le Colombier... aucun quartier n'est épargné.

Pour le seul bourg, cela représente un accroissement de la population de l'ordre de 2 000 personnes et 1 500 véhicules automobiles supplémentaires. Et tout cela, sans le moindre plan d'aménagement, de circulation et de stationnement dans une ville déjà bien saturée. Les espaces de respiration de rencontres et de jeux pour les habitants ne sont pas à l'ordre du jour non plus.



Nous ne disposons pas de rue piétonne, de couloir cyclable, de transport en commun. Les personnes à mobilité réduite et les mamans avec leur poussette ont bien du mal à se déplacer et beaucoup renoncent. Les piétons sont confrontés à des dangers permanents pour traverser la chaussée (comme les feux tricolores à l'arrêt) les passages piétons sont mal signalés ou pas éclairés, les trottoirs en très mauvais état (rues Gambetta et Jean Jaurès) ou encombrés par les bacs à déchets et divers matériaux, le stationnement est



anarchique par manque de civilité et de police de proximité. On peut hélas faire le même constat dans les quartiers en périphérie.

S'il a des conséquences désastreuses sur la vie quotidienne des Cogolinois (embouteillages, pollution...), cet étouffement programmé constitue aussi un véritable frein à l'activité économique. On ne compte plus les commerçants qui ont définitivement baissé leurs rideaux pendant que d'autres cherchent un repreneur éventuel sans beaucoup d'espoir.

Pour une ville à vivre!

Il est urgent de redonner à COGOLIN un centre-ville commerçant et artisanal où il fait bon se promener, faire ses achats sereinement, avec plaisir. Au lieu de vouloir augmenter de manière obsessionnelle le nombre des constructions qui rendent les rues commerçantes impraticables, il convient de leur donner un accès facile et sécurisé pour tous. Cela passe par la réalisation d'un état des lieux précis des besoins et des contraintes, en concertation avec les habitants qui ont leur mot à dire sur les choix d'aménagement urbain qui les concernent. C'est avec eux que nous pourrions recréer un centre-ville partagé, accessible et attractif, avec des espaces verts, des lieux de pause et de rencontre, des aires de stationnement adaptées, des liaisons douces pour les piétons et les cyclistes...

De cela dépend le dynamisme de notre ville, le bien-être de ses habitants et de ses visiteurs.

Le chantier de la résidence pour « seniors aisés » est en panne

Après la démolition expéditive de l'ancienne maison de retraite Peirin, le vaste terrassement du chantier reste béant et inactif depuis de longs mois. Y aurait-on déterré les cadavres trouvés par un notaire de Levallois-Perret, selon les propos tenus par monsieur Smadja lors du conseil municipal du 14 janvier 2016 ?



Le maire explique pour sa part que la société Levalloisienne Frances Senior vient de lancer un appel d'offres pour choisir l'entreprise de construction. On s'étonne qu'elle ne l'ait pas fait plus tôt pour un projet livrable en 2020. Ne faut-il pas chercher l'explication ailleurs ? En effet, dès l'origine du projet, Place Publique avait souligné l'absence totale d'étude préalable qui aurait permis d'appréhender les besoins en matière d'accueil de seniors, y compris modestes, dans le secteur de Cogolin. Ce qui pourrait expliquer que France Seniors rencontre quelques difficultés à commercialiser les cents appartements prévus.

Les Cogolinois ont été déshérités d'un bien qui leur avait été légué par madame Peirin. Ils ont par contre hérité de deux transformateurs électriques hideux plantés l'un au milieu d'une voie publique, l'autre sur une petite placette dont on a coupé le grand arbre et déplacé le banc. Place Publique a engagé un recours auprès du Tribunal Administratif contre la construction de ces deux bâtiments intervenue avant toute autorisation de travaux et financée par les Cogolinois en lieu et place du promoteur de Levallois Perret.

Les Cogolinois privés de bancs publics

Après la disparition en coupe réglée des bancs du parvis de la mairie, un et un seul vient de réapparaître par surprise. Mais comme l'hirondelle, un banc ne fait pas le printemps ! Sur la placette de la liberté un banc s'est longtemps caché derrière le transformateur planté à la place de l'arbre majestueux qui ombrageait le lieu. Mais il a été attrapé et déplacé à son tour. Des bancs qui ont inspiré la plume de notre poétesse.

Tromperie du haut : *Un banc « camouflé » fixe la laideur d'un mur dégaini. Il tourne le dos à la ville et n'attire plus personne. L'arbre qui l'abritait n'est pas revenu. Il avait montré le dos au trompe-l'œil de l'équipe municipale, le banc. Les « honnêtes gens » qui ne sont pas dupes attendent le premier édile sur d'autres bancs...*



Rescapé de l'épuration de la place de la mairie, traqué partout en ville, le maire n'a pas su que c'était lui le banc renié !!!

Tromperie du bas: *Bien visible le banc revenu invite au combat:*

*« Maudit Maire puisque tu es là, tu ne nous auras pas!
Tes bonbonnières marouflées nous ne les digérerons pas !
Certains même disent que tu dois t'en aller ! »*

Oui au retour des bancs publics, les petits vieux qui s'y reposent, les amoureux qui s'y bécotent « ont des p'tites gueules bien sympathiques »...

ZAP: Une zone agricole mal protégée

Voilà un dossier dans lequel l'art du trompe-l'œil de Marc-Etienne Lansade atteint des sommets. Il annonce à grands cris qu'il va protéger 1 140 hectares de terres agricoles, mais en y regardant de près, on s'aperçoit que sa ZAP protège des secteurs éloignés de la zone urbaine, donc faiblement soumis à la spéculation.



Par contre, il exclut de son périmètre de protection les terrains agricoles les plus proches des secteurs urbanisés où la pression immobilière est la plus forte. Des terrains qui représentent un potentiel agricole de 200 hectares dont 100 hectares sont déjà en culture de vignes en AOP. Et c'est bien sûr par hasard que certains de ces terrains, laissés ouverts à une possible urbanisation future, appartiennent à des conseillers municipaux en exercice !

Le maire qui bétonne la ville va avoir du mal à se faire passer pour le chevalier blanc de la protection agricole. Il ne trompera pas l'œil des agriculteurs, ni celui des Cogolinois.

Cogolin côté mer Trois chutes sévères du Maire sur le terrain de l'Hippodrome

Quand il a donné le nom d' « Hippodrome » au terrain du Yotel, le maire ne se doutait pas que ses projets immobiliers allaient se transformer en une course d'obstacles sur lesquels il allait chuter les uns après les autres.

Croyant que l'épreuve se jouerait sur terrain plat, Il avait attelé son sulky au cheval de retour de Levallois-Perret, Jean-Marc Smadja. Ensemble, ils ont commencé leur course en attribuant le bail du village de vacances à une société créée pour la circonstance, Marina Paradise, avec une clause de sous location juteuse vivement critiquée par la Chambre Régionale des Comptes. Et pour rendre l'affaire encore plus rentable, le tandem a fait approuver une modification simplifiée n° 4 du PLU. Las, ils se sont cassé les naseaux et le nez sur le premier obstacle dressé par Place Publique, un recours auprès du Tribunal Administratif qui a annulé cette modification simplifiée n° 4 par un jugement du 20 avril 2018.

Loin de se démonter, nos champions ont contourné l'obstacle en accordant un nouveau bail déguisé en contrat d'occupation précaire à une nouvelle société créée pour la circonstance, Var Gestion, dont les dirigeants sont les mêmes que ceux de Marina Paradise.

Le champ de course redevenu plat, ils se sont lancé au trot dans une nouvelle modification simplifiée n° 9 destinée à augmenter les droits à construire du terrain qu'ils venaient de vendre de manière autoritaire à un promoteur lors d'un conseil municipal honteux (1) auquel les Cogolinois n'avaient pas accès. Mais à la sortie du virage, ils ont aperçu le deuxième obstacle, les recours déposés par Sauvons le Yotel et Place Publique auprès du Tribunal Administratif. Ce dernier a sèchement annulé la modification simplifiée n° 9 le 25 janvier 2019 et notre équipage portant casaque aux couleurs de Levallois Perret s'est fracassé une deuxième fois.



La toque de travers, le driver Lansade a voulu se remettre en course en accordant quatre permis de construire au promoteur et nouveau propriétaire du terrain. Mais face au nouvel obstacle - les recours de Sauvons le Yotel, UDVN-FNE 83, Place Publique et l'Etat - son cheval s'est mis au galop et le Rapporteur du tribunal administratif l'a désarçonné en demandant l'annulation des quatre permis de construire.

On ne sait pas si notre tandem va se relever de cette dernière chute, mais le projet consistant à construire 55 000 m² de surface de plancher sur un terrain d'assiette de 50 000 m² semble sérieusement compromis avant les prochaines élections municipales. Les paris sont ouverts...

En attendant, à l'ombre de ces déconvenues successives, ce sont les mêmes heureux bénéficiaires des baux successifs qui tirent les meilleurs rapports de cette course d'obstacles sur le dos d'un bien communal vendu à un promoteur privé.

(1) Conseil municipal du 15 décembre 2016



L'art de transformer une défaite en victoire

Dès le lendemain de l'annonce des conclusions du Rapporteur Public du Tribunal Administratif demandant l'annulation totale des quatre permis de construire du Yotel, la Maire a poussé des grands cris de victoire dans la presse. Un peu comme si le capitaine d'une équipe de football qui s'est pris 4 buts à 0 s'exclamait « *vous avez vu la déculottée qu'on leur a mis !* ».

Est-ce sous l'effet de produits énergisants qu'il n'a rien compris au score ? Ou bien est-ce une nouvelle démonstration de son art consommé du trompe-l'œil destiné à faire passer les vessies pour des lanternes ?

C'est tellement gros que même les sourds et les aveugles commencent à ne plus le croire !

Les dessous pollués du port des Marines

En surface, les millions coulent à flot pour en mettre plein la vue au lecteur non averti : achat d'un luxueux appartement avec piscine pour le transformer en yacht-club, concours d'architecture, refonte de la capitainerie avec sa « Tour Signal » lumineuse...



Par contre, le papier glacé de la revue municipale reste étrangement silencieux sur les travaux d'infrastructure (quais, pontons...) tout comme sur le coût de la dépollution du port. Il est vrai que pour accélérer la fin de la concession, le maire avait conclu avec le gestionnaire sortant (1) un protocole d'accord totalement défavorable aux intérêts de la commune : abandon d'un audit approfondi qui aurait pu mettre à la charge de la SAPP d'importants travaux de remise en état des installations portuaires, substitution de la commune à la SAPP dans les litiges qui l'opposent à un chantier naval à propos de la pollution du port, versement de l'indemnité de résiliation anticipée d'un million d'euros qui aurait pu être économisée en attendant sagement la fin de la concession !

A tous ces millions perdus par la commune, on aurait pu rajouter les 2 millions du surcoût du marché de commercialisation des places de port attribué à la société la moins compétente et la plus chère. Heureusement le Tribunal Administratif a stoppé l'hémorragie en résiliant ce marché peu convenable.

Régie fantôme et indemnité réelle

Cela n'a pas ébranlé les 3 administrateurs de la régie, le maire et deux de ses adjoints, qui brassent à eux-seuls des dizaines de millions sans rendre le moindre compte au conseil municipal. Lors d'un conseil d'administration qui est censé s'être tenu le 26 novembre 2018, ils ont décidé d'allouer une indemnité d'un million d'euros à la société privée de son marché. Pourtant de nombreuses bizarreries entourent les conditions de tenue de cette réunion.

La première concerne son lieu. Les délibérations adoptées ce jour-là mentionnent qu'elle s'est déroulée à l'hôtel de ville de Cogolin, siège de la régie. Ce que le maire a contredit en répondant à la question d'un élu d'opposition qu'elle avait eu lieu ailleurs sans apporter d'autre de précision.

La deuxième, c'est la durée de la réunion qui, selon son compte rendu officiel, s'est ouverte à 14H30 et clôturée à 15H00. Une demi-heure pour traiter cinq questions inscrites à l'ordre du jour, dont l'indemnité d'un million, cela paraît un peu court !

Il y a enfin la question des présences à cette réunion. M. Félix, absent, a donné sa procuration à M. Lansade. Or, c'est la presse locale qui l'affirme, le même jour à la même heure, M. Lansade se trouvait à 500 kilomètres de Cogolin, en vacances dans le Morvan. Compte tenu de la propension du maire à raconter des sornettes nous avons plutôt tendance à croire la presse.

Questions subsidiaires

Dans les eaux troubles de la gestion du port, d'autres questions restent en suspens :

Les travaux du Yacht-club et sa passerelle extérieure sont-ils compatibles avec le label d'architecture contemporaine remarquable qui protège les Marines depuis juin 2018 ?

Ces travaux peuvent-ils être financés par des garanties d'usage alors que le Code des transports stipule que celles-ci ne peuvent être perçues « qu'en contrepartie d'une participation au financement d'ouvrages portuaires nouveaux constituant une dépendance du domaine public de l'Etat » ?

Cela expliquerait-il le fait que la régie envisage d'emprunter 30 millions d'euros sur 3 ans ?

Monsieur Lansade sera-t-il encore là quand les réponses à ces questions remonteront à la surface ?



(1) La Société Anonyme du Port Public des Marines de Cogolin (SAPP)

Du restaurant de plage au restaurant du port en passant par le Yotel

Nous avons relaté dans notre précédent bulletin (1) les conditions pour le moins douteuses dans lesquelles le lot de plage n° 2 et son restaurant avaient été attribués à madame Guillemard épouse Forouzandeh.

Hippie Chic : quand la Ville paie les pots cassés



La Ville de Cogolin finance à hauteur de 300 000 € la refonte d'une parcelle de plage, concédée à une exploitante peu soucieuse d'assurer une activité commerciale contre les risques.

A la suite de l'incendie de l'établissement, la commune a réalisé à ses frais et ceux de son assurance 350 000 € de travaux de reconstruction en lieu et place de Mme Guillemard qui n'était pas assurée.

(1) Article « Une bande littorale organisée »

Aussitôt après avoir récupéré le restaurant pimpant neuf, cette dernière a revendu ses parts à un nouvel exploitant pour la coquette somme de 500 000 €.

Soit un total de 850 000 € engrangés sur le dos de la commune, donc des contribuables Cogolinois.

Fort de cet enrichissement, Mme Guillemard a racheté le restaurant du port « Bocca Luppo » à la société Marina Paradise de M. Goldberger, titulaire du bail du Yotel et employeur de M. Forouzandeh, mari de madame.

M. Goldberger l'avait lui-même racheté à la société Fagoma de Mme Maestracci qui fut une candidate toute aussi fictive que M. Forouzandeh lors de l'attribution du lot de plage n° 2 en 2015.



Pendant ce temps, MM. Goldberger et Forouzandeh continuent d'exploiter discrètement le village de vacances du Yotel sous l'égide d'une société « Var Gestion » une nouvelle fois créée pour la circonstance. Il est vrai que le Maire leur a accordé sans la moindre mise en concurrence un convention d'occupation précaire taillée sur mesure.

Tout cela peut paraître confus, mais une chose est claire : l'argent gagné sur le dos de la commune circule entre les mêmes mains.

Finances

Des comptes en trompe « portef'œil »



Le budget primitif 2019 n'étant qu'une prévision, nous nous attachons ici à analyser les comptes administratifs de 2014 à 2018 qui retracent les dépenses et recettes

réelles effectuées par cette municipalité au cours de ses cinq premières années de mandat.

Côté vitrine, l'adjoint aux finances s'est bien sûr félicité de comptes en bonne santé dans lesquels tous les feux seraient au vert. Côté réalité comptable, les signaux clignotent à l'orange, comme certains feux tricolores de la poste, et nous préférons les pointer avant qu'ils ne passent au rouge.

Il y a d'abord l'excédent de clôture de 5,7 millions dégagé fin 2018. L'explication en est simple : après avoir hérité d'un excédent de 3,6 millions de la précédente municipalité, celle de M. Lansade a choisi d'amasser les excédents des années suivantes au lieu de les affecter à la réalisation de travaux d'équipements publics au service des Cogolinois.

Pour équilibrer son budget, le maire a clairement fait le choix de vendre le patrimoine de la commune : Maison de retraite Peirin, terrains de Notre Dame des Anges et du Yotel.

Ces recettes ne rentrant pas au rythme prévu, le maire s'est vu contraint d'annuler en cinq ans plus 16 millions de dépenses d'équipement inscrites dans ses prévisions. On dilapide le patrimoine des Cogolinois d'un côté, on ne crée pas d'équipements publics de l'autre, tel est le régime de double appauvrissement auquel l'équipe Lansade a soumis la commune.

Pour dissimuler ce vide sidéral en matière d'équipement et d'aménagement de la ville, on dépense sans compter dans le strass, les paillettes et la propagande.

Les dépenses de festivités et de communication ont explosé pour approcher les 700 000 € en 2018.

Les dépenses de personnel, près de 8 millions en 2018, ont augmenté de 23 % en 5 ans. Quand on sait que c'est principalement pour recruter des policiers municipaux dont certains viennent d'être révoqués, on est en droit de se demander si c'est de l'argent bien placé ?

COGOLIN Le tribunal condamne deux policiers de la Ville **P3**

C'est à l'occasion de la présentation de ses vœux que le maire a fait cet aveu ahurissant: les caméras de vidéosurveillance ne marchent pas depuis 4 ans. « Mais cela va s'arranger » a-t-il promis. Ah les promesses de monsieur Lansade! Avec la révocation de deux de ses policiers municipaux, c'est un bien piètre bilan pour celui qui s'était fait élire en agitant l'insécurité et les peurs.

Il faut arrêter cette politique sécuritaire extrêmement coûteuse consistant à augmenter des moyens qui ne sont pas du tout ou mal utilisés.

Il faut une véritable politique de sécurité, c'est à dire des personnels en nombre suffisant, formés et adaptés aux missions et des moyens matériels dont la performance est vérifiée. Rien de cela n'est le cas aujourd'hui.

Pendant ce temps là à Ploërmel

Peut-être n'est-ce pas par hasard si la seconde syllabe de cette charmante bourgade bretonne vous ramène en terre cogolinoise. Ploërmel, 9 000 habitants et son fameux maire Paul Anselin qui doit avoir quelques liens de parenté idéologique avec Marc-Étienne Lansade.

Prenons d'abord l'histoire de la statue de Jean-Paul II. Ploërmel se voit offrir en 2006 une statue en bronze du pape par sa créatrice russe. Paul Anselme décide de l'installer sur le domaine public communal en agrémentant la statue d'un arc et d'une grande croix. Levée de boucliers des défenseurs de la laïcité qui estiment ce monument contraire à la loi de 1905. De jugements en appels, le sujet arrive au conseil d'État qui ordonne qu'on enlève la croix en novembre 2017. Pour ne pas démembrer « l'œuvre », la nouvelle municipalité préfère refiler le monument au diocèse pour qu'il l'installe sur une parcelle de sa propriété où la loi sur la laïcité ne s'applique pas. La nouvelle inauguration a lieu en juin 2018. 12 ans de bataille judiciaire mais la loi finit pas s'imposer.

En 2005, Paul Anselin avait eu une autre idée géniale : installer des caméras de vidéosurveillance dans sa ville de 9 000 habitants. Quelques actes d'incivilité, quelques revendeurs de shit, quelques faits de violence, rien de bien exceptionnel dans ce petit bourg paisible. Des caméras, il en a déjà une bonne vingtaine quand il a voulu en multiplier le nombre par deux. Une initiative qui lui vaudra le prix des Big Brother Awards de l'année 2006. Il n'avait pas eu gain de cause auprès des services de l'État qui avait limité le nombre à 21. L'autorisation, accordée pour 5 ans est renouvelée en 2010 puis en 2015. Mais le nouveau maire de Ploërmel, après que Paul Anselme ait été débarqué en 2008, veut maintenant 40 caméras comme son prédécesseur en 2006. Dans un premier temps, le préfet autorise ce programme mais suite à une demande en annulation, le Tribunal Administratif de Nantes, par un arrêt du 16 octobre 2018 invalide l'autorisation au motif que « le dispositif autorisé, qui s'étend sans justification légale à presque tous les principaux lieux de vie de la commune, apparaît disproportionné au regard des nécessités de l'ordre public ».

Ces histoires de signe religieux intempestif sur le domaine public et la multiplication de caméras de vidéosurveillance vous semblent-elles familières ? Sachez qu'à Ploërmel, malgré le temps et les péripéties judiciaires, la municipalité a été obligée de battre en retraite sur les deux sujets.

Démocratie à la sauce russe

Dans une de ses récentes interviews sur You tube, ME Lansade a une nouvelle fois fustigé la presse locale, trop encline à le critiquer, et fait la promotion inattendue de la chaîne de télévision « Russian Today », un modèle d'objectivité selon lui. Comme le parti RN qu'il n'a pas vraiment renié, il va chercher du soutien dans une Russie qui menace, emprisonne et même tue les journalistes qui ne marchent pas au pas. Ce qui vaut au pays de Poutine le triste classement (1) de 149^{ième} pays sur 180 au palmarès de la liberté de la presse

(1) Classement 2019 établi par Reporters Sans Frontières.



Bon c'est vrai, monsieur Lansade n'en est pas encore là. Il se contente pour l'instant de cracher sur la presse indépendante, de faire occuper la salle du conseil par des amis pour empêcher les Cogolinois d'y assister, de retirer le micro à un élu de l'opposition, de laisser les élus de sa majorité quitter la séance du conseil au moment des questions de l'opposition, d'accorder huit mots, pas un de plus, à l'expression d'un élu d'opposition sur le bulletin municipal...

A quand le drapeau russe pour remplacer les drapeaux européens qu'il a fait disparaître de la ville?

Les victoires de Place Publique

Ce n'est pas par plaisir que Place Publique engage des recours contre les décisions du Maire, mais uniquement parce que ce dernier les prend de manière autoritaire, dans l'opacité et en cherchant à contourner les règles de droit. Le seul objectif de notre collectif citoyen est de veiller au respect de ces règles dans l'intérêt général des Cogolinois.

Au total, nous avons enregistré plus de quinze victoires, obligeant le maire à renoncer ou annuler ses projets néfastes. Certaines ont été obtenues grâce à des pétitions, manifestations ou signalements : attribution d'un marché d'audit fiscal sans mise en concurrence, place Maurice Barrès, déménagement de la médiathèque, recrutement d'un activiste d'un mouvement identitaire, contrat avec une société proche de Marine Le Pen, censure de la chanson « Aïcha », transformation du musée Sellier en hôtel, installation d'un chapiteau accueillant du public en zone inondable rouge...

Pour les autres, nos demandes de recours gracieux ayant été systématiquement rejetées par le Maire, ce sont les tribunaux qui nous ont donné raison : don illégal de matériel nautique, suppression de la gratuité des salles municipales à certaines associations et paiement de leurs locations, autorisation de travaux dans la demeure Sellier, modification simplifiée n° 4 de PLU, marché de commercialisation des places de port, modification simplifiée n° 9 du PLU... en attendant le jugement prochain de la demande d'annulation des 4 permis du Yotel.

Nous continuerons à veiller avec la plus grande attention au respect des droits et des libertés des Cogolinois, en reprenant à notre compte la sage citation de Confucius:

« Rendez le bien pour le bien et la justice pour le mal ».

Plus de trente rencontres en cinq ans

Dès sa création, Place Publique avait affirmé sa volonté d'animer un espace de rencontres ouvert et respectueux des différences. Engagement tenu puisqu'en cinq ans elle a organisé pas moins de 35 manifestations publiques qui ont attiré un public nombreux et donné lieu à des échanges enrichissants.

L'association Place publique fait salle comble



Francis José-Maria et l'association Place publique ont reçu, dans une salle comble, les conférenciers Gérard Rocchia et Xavier Crépin. (Photos JPGH)



Nous ne revenons pas sur les rencontres antérieures à la parution de notre dernier bulletin d'information et rappelons ici celles qui se sont déroulées depuis le mois de janvier 2018:

« **Migrants: entre mythes et réalités** » par Dominique Sopo

« **Eau et changement climatique** » par Francis José-Maria

« **4 000 ans d'histoire des Maures** » par André Falconnet

« **De l'Afghanistan aux podiums de la mode** » rencontre avec Sami Nouri

« **Histoire des marins de Saint-Tropez** » par Laurent Pavlidis

« **Cultures et territoires** » par Gérard Rocchia et Xavier Crépin

« **Vœux et galette** » de Place Publique

« **La démocratie vous appartient** » par Christian Proust

« **Aménagement du territoire et changement climatique** » par Laurent Félizia

« **Les Bravades du pays du Freinet** » par Bernard Romagnan

« **Six personnages en quête d'Europe** » pièce de théâtre donnée par la troupe Tyr et Sidon

Voyage en train des Pignes et découverte de la cité médiévale d'Entrevaux

**Participez à la vie de Cogolin,
prenez la parole,
rejoignez-nous sur la**

Bulletin d'adhésion

**PLACE
PUBLIQUE**

Nom
Adresse:

Prénom:

Tél:

email:

Je souhaite adhérer à l'association Place Publique :
Je souhaite faire un don:

x 10 €
€